

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUÉBEC, JEUDI 24 FÉVRIER, 1859.

No. 45.

— Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

— PAIEMENT.—Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés payant d'avance, recevront gratis, *L'Observateur* pendant un an.

LA NATIONALITÉ CANADIENNE.

LECTURE DÉLIVRÉE SOUS LE PATRONAGE DE LA SECTION SAINT-JEAN DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, LE 15 JANVIER 1858.

PAR

L. M. DARVEAU.

II.

(Suite.)

L'histoire nous apprend qu'aucun peuple n'a reconquis son indépendance sans sacrifice et sans lutte. A tous les peuples qui se sont émancipés il a fallu être plus forts ou plus rusés que leurs oppresseurs. Si les Canadiens-Français voulaient leur indépendance, seraient-ils vainqueurs ? Aujourd'hui ils seraient écrasés parce que l'indépendance ne doit pas être invoquée, pour eux seuls, mais pour toutes les origines, c'est-à-dire pour tous les Canadiens. D'ailleurs, je l'ai déjà dit, une révolution ne nous la donnerait point. La force était autrefois la raison suprême du droit politique ; aujourd'hui, l'intérêt et l'intérêt seul décide tout. Plus le monde vieillit, plus il s'effémine.

Si jamais nous échappons au monopole, ce ne sera que par le parti mercantile ; il a le pas sur tous les autres : lui seul tient la clé de notre avenir. Qu'on se rappelle le rôle que joua en 1775, à la tête des marchands anglais de Québec, Adam Lymburner, qu'on se rappelle encore le mouvement annexionniste de 1848, et l'on aura deux fortes preuves de ce que j'avance.

L'avenir de la colonie est une question d'argent et voici pourquoi : Dans toutes ses conquêtes l'Angleterre a pris une fausse route. Au lieu de s'avancer la croix à la main à travers les nations subjuguées, elle les a refoulées avec le sabre et la bible. Au lieu de les toucher au cœur, elle les a frappées à la tête. Aussi la civilisation anglaise est-elle inféconde. Si par la corruption d'un monar-

que, les Français ont perdu leur plus belle colonie, l'Angleterre perdra les siennes par sa puissance même. Elle ne civilise point, elle trafique. De là, l'ambition de vouloir tout accaparer : richesses, mœurs, religion et nationalité des peuples conquis. Ce qui retarde sa décadence c'est sa tactique habile à leurrer et à dépouiller le monde entier. Elle va par étapes marquées d'avance. Faire de l'argent, voilà son but. Néanmoins il arrive qu'un peuple s'indigne et déjoue ses calculs. La Nouvelle-Angleterre, aujourd'hui république des Etats-Unis, donna l'exemple de 1775. L'impôt du thé fit naître la république dans le Nouveau-Monde. Sans s'en douter les Chinois y sont pour quelque chose ! La Nouvelle-Angleterre était la dernière qui devait s'affranchir du monopole, puisque le même sang coulait dans les veines des colons et des maîtres. Mais la liberté outragée des frères d'Amérique, et surtout leur fortune en péril, demandaient la défaite des aînés d'Europe.

Il en sera ainsi en Canada ; un impôt imprévu, une mesure impolitique froissera les intérêts commerciaux et partant tous les intérêts du pays.

Mais alors existerons nous comme peuple ? Oui, parce que malgré la trahison de nos chefs et la décadence des masses, nous accomplirons malgré nous notre mission. Si nos vertus publiques et privées sont impuissantes pour nous sauver, le catholicisme que l'on dégrade, mais qui n'en reste pas moins pur et moins vivifiant, nous sauvera.

En lisant l'histoire du peuple juif j'ai toujours été frappé de l'analogie de la mission de ce peuple avec celle du peuple Canadien. Les Juifs virent croître parmi eux le Messie qui sauva le genre humain ; et notre race semble être la dépositaire de la religion du Christ dans cette partie du Nouveau-Monde. Nous vivrons donc, non à cause de nous-mêmes, mais à cause du principe religieux que nous représentons. Notre passé le prouve.

Si soixante mille individus d'une origine différente de la nôtre eussent été délaissés comme nous à la merci d'un maître impitoyable, auraient-ils pu lutter comme nous l'avons fait, pour conserver leurs libertés sociales et politiques ? A moins d'un dessein providentiel il n'existerait d'eux aucun vestige. Quel peuple dans une position semblable à la nôtre a conservé sa loi et sa nationalité ? Aucun ! Donc il y a un décret providentiel qui nous lie aux destinées du sol. Souvent les causes qui le cachent sont en

apparence les plus insignifiantes, mais produisent les résultats les plus surprenants et les moins attendus. Quand Dieu s'en mêle c'est bien facile. D'ailleurs, pourquoi craindre pour notre race le même destin que pour les nations sauvages disparues devant nous ? Pourquoi redouter un exilé canadien ?

L'existence de ces nations ne tenait qu'à leurs forêts ; celle-ci une fois abattues devaient nécessairement les faire disparaître. Notre position est différente ; nous tenons au pays par sa racine ; nous sommes les premiers enfants civilisés du sol ! Nous y resterons malgré nous.

Maintenant quel est notre rôle ? Celui de l'honneur et du devoir. Nous devons envisager notre position comme peuple et comme colons. Tant que l'Angleterre sera maîtresse du pays, il nous faut suivre pas à pas ses mouvements agressifs contre nous ; combattre pour ainsi dire la loi à la main pour chaque privilège qu'on nous disputera, et toujours nous tenir sur la défensive, afin d'être prêts le jour marqué par la providence, à remplir le rôle qu'elle nous destine.

En mourant nos pères ne nous ont pas seulement laissé un héritage à conserver, mais aussi un drapeau à défendre. Sur ce drapeau sont inscrit deux symboles : celui de la religion et celui de la nationalité ; c'est-à-dire la tête et le cœur d'une nation ! Nous sommes les fils de héros et nous devons continuer leur travail ; nous sommes catholiques et Français ; nous devons l'être toujours ! Nous avons deux grands principes à défendre ; le catholicisme et la démocratie ; ils constituent notre nationalité. Nous ne pouvons défendre l'un et renier l'autre : ils sont identiques. Nous sommes les guides autour desquels doivent se rallier toutes les autres races. Elles disparaîtront, soyons en sûrs, pour ne former avec nous qu'un seul peuple, si par nos vertus publiques et privées nous les forçons à nous reconnaître pour leurs libérateurs.

La différence de langage, d'origine et de culte peut apporter un retard momentané, mais ne peut jamais être un obstacle insurmontable à la fusion des races. Avant de se nationaliser, les peuples qui nous ont précédé ont subi des rapprochements étranges, des modifications profondes ; l'assimilation de toutes les parties civiles des corps populaires n'a été complète qu'après le travail incessant des siècles ou la pression des événements politiques. Les preuves abondent ; je n'en citerai qu'une :

Le peuple français ne fut pas toujours ce

qu'il est à présent. Depuis la conquête des Gaules par César jusqu'à la révolution de 1793 qui fixa l'unité nationale, la patrie de nos pères ne fut pas toujours habitée par une seule nation. D'abord, les légions romaines se heurtèrent contre les Gaulois; plus tard, Clovis et ses Francs se mêlèrent à eux; Charlemagne trouva sous sa main non pas un peuple mais vingt peuples ayant tous un idiome, une origine et un culte différents. Sous les rois Capétiens la France renfermait les Bourguignons, les Basques, les Bretons, les Provençaux et vingt autres peuples qui tout en reconnaissant le roi de France pour leur seigneur suzerain n'en conservaient pas moins leur nationalité à demi-barbare. Cependant, peu à peu, la langue franque absorba la langue romane et avec elle les autres dialectes jusqu'à ce que François Ier le père des lettres, protégeant Rabelais et beaucoup d'autres génies que leurs travaux littéraires ont immortalisés, devint le précurseur de l'unité nationale. Enfin quand la langue française eut été pour ainsi dire achevée par les grands maîtres du siècle de Louis XIV, l'unité littéraire amena définitivement l'unité nationale. Le dernier coup fut porté en 1793 et, malgré quelques idiomes tolérés comme parure et comme souvenir plutôt que par nécessité, il n'y a plus en France qu'un seul peuple, le peuple français.

A continuer.

COMPTES PUBLICS.

Monsieur Dubord a proposé, vendredi dernier, que messieurs ROSE, Sicotte, TERRILL, Pope, R. W. Scott, Sincennes et Dubord, formassent le comité chargé de s'enquérir "de quelle manière ont été exécutés depuis 1852, les travaux publics dans le havre de Québec, le golfe Saint-Laurent et la rivière Saguenay; et d'examiner les comptes des différentes personnes concernées dans les dits travaux, de s'informer de quelle manière s'est fait le service des remorqueurs autorisés par le gouvernement, et de faire rapport," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et d'interroger des témoins.

Le but du comité est bon, mais à l'exception de monsieur Sicotte, nous craignons beaucoup que le comité contienne de bien faibles auditeurs de comptes. Avec des hommes qui ne sont pas sincères, on ne peut pas faire jaillir la vérité! L'exclusion de monsieur Brown du comité des comptes publics l'a prouvé suffisamment, qu'en dites vous monsieur Dubord?

Nous publions plus bas les noms des députés qui ont voté contre l'admission de monsieur Brown dans le comité, et les noms de ceux qui ont voté pour son exclusion.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Toronto, 18 février 1859.

Monsieur Cartier propose le concours de

la chambre dans la nomination des comités. Monsieur Foley fait motion que le nom de monsieur Brown soit ajouté à la liste des membres du comité des comptes publics.

Monsieur Cartier s'y oppose et accepte la motion comme une question de non-confiance.

Monsieur Galt déclare qu'il résignerait plutôt que d'avoir monsieur Brown dans le comité.

Les débats continuent.

Messieurs Brown, Drummond, Cartier, J. A. Macdonald, le docteur Connor et autres parlent tour à tour sur la motion.

Il est constaté de la part du gouvernement que la conduite de monsieur Brown dans le comité l'année dernière, a prouvé jusqu'à l'évidence que le seul objet qu'il avait eu en vue n'avait pas été pour l'avancement du pays, mais simplement pour nuire au crédit et ruiner le caractère du ci-devant inspecteur-général.

Il est soutenu de la part de l'opposition que ses travaux, et spécialement ceux de monsieur Brown, dans le comité des comptes publics, avaient eu l'effet d'exposer plusieurs abus, et qu'il était seulement juste que le pays continuât à avoir le bénéfice de ses services.

La motion est négative par la division suivante :

Pour—Messieurs Bell, Biggar, Bourassa, Bureau, Burwell, Clark, Connor, Cook, Désaulniers, Dorion, Dorland, Drummond, Finlayson, Foley, Foster, Gould, Harcourt, Hartman, Hébert, Hogan, Howland, Jobin, Langevin, Lemieux, J. S. Macdonald, Matice, McDougall, McGee, McKellar, Mowatt, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Walker Powell, Ross, Rymal, Somerville, Terrill, Thibaudeau, Wallbridge, White et Wright—43.

Contre—Messieurs ALLEYN, ARCHAMBAULT, BABY, BEAUBIEN, Bellingham, Benjamin, Burton, Cameron, Carling, Caron, Cayley, CARTIER, CHAPPAIS, CIMON, Contlée, Daly, Daoust, DIXONNE, DUBORD, DUFRESNE, Durkin, Eellowes, Fergusson, Ferres, Fortier, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Gowan, Harwood, Heath, Lacoste, LeBoutillier, pro-gén. Macdonald, McCann, Meagher, MORRIS, Morrison, OUIVET, PANET, Playfair, Pope, Price, Robinson, Roblin, Rose, R. W. Scott, Wm Scott, Sherwood, SIMARD, Simpson, Sincennes, Sydney Smith, Talbot, Tassé, Tett, TURCOTTE, Webb et Whitney—60.

Monsieur McDougall propose ensuite d'ajouter les noms de messieurs Hogan et Somerville sur la liste du comité, comme en ayant déjà fait partie.

Une discussion s'élève alors à ce sujet.

Monsieur Ferres, maintient que monsieur Brown personnellement et dans les colonnes du *Globe*, l'année dernière, avait mal interprété les preuves données devant le comité, et avait employé le temps à la disposition du comité à des affaires qui n'étaient pas de son ressort.

Cette motion est encore négative par 57 contre 36.

LA CORPORATION.

A la séance du conseil de ville, vendredi dernier, il a été lu une lettre de monsieur John Ross réclamant une indemnité pour dommages causés, par l'eau de l'aqueduc, aux effets de ses locataires de la rue Buade. Référé au comité de l'aqueduc.

Une lettre de monsieur P. Girard expliquant pourquoi le pin blanc a été substitué au chêne dans la construction de la Halle Champlain a été lue aux conseillers.

Une pétition de monsieur Paul Thibaudeau pour augmentation de salaire en sa qualité d'huissier de la Cour d'Assesseur a été présentée.

Le rapport annuel de l'inspecteur des chemins de la cité a été soumis.

Sur la recommandation du comité des finances, il a été résolu que le salaire de chacun des deux cotiseurs de la cité soit réduit de \$1000 à \$800.

Il a été lu aussi un rapport du comité spécial au sujet de la Halle Champlain, et un autre de monsieur Lecourt, architecte, sur le même sujet.

Le rapport du comité spécial ayant été mis aux voix.

Monsieur Robertson secondé par monsieur Audette a proposé et il a été

Résolu—"Que la parti des rapports qui accepte le mesurage fait par monsieur Girard soit biffé et que les mots suivants soient ajoutés : et que le comité spécial soit chargé de faire mesurer de nouveau, au commencement du printemps."

Monsieur Pope secondé par monsieur Audette a proposé et il a été

Résolu—"Que le promoteur soit requis de prendre des mesures pour appliquer l'ordonnance concernant la cruauté exercée sur les animaux, en regard à l'intention qui a été publiquement annoncée d'en tuer au tir sur la glace en face de la ville le 22 de ce mois."

Messieurs Gosselin et Larue avaient annoncé que le 22 février, deux superbes caribous seraient mis au blanc sur la glace. On payait cinq chelins le droit de lancer, à une distance de 1,500 pieds, une balle sur ces deux buts vivants. L'indignation a touché les cœurs sensibles,—on sait combien la sensibilité est pratiquée à Québec, surtout par les ministériels!—et ordre a été donné de faire grâce de la vie aux deux animaux.

Que la clémence est une belle chose, surtout quand elle est exercée sur les bêtes inoffensives! C'est la clémence qui a inspiré au poète LeMoinne ces vers sentimentaux :

Moi j'aime les bêtes!

Est-ce comme ça que vous êtes

Ça fait tant de mal

De voir souffrir ce pauvre animal!

C'est ce qui explique pourquoi certains individus ont pleuré d'avance sur le sort

des deux caribous de monsieur Bernier. Cependant, il est certain qu'ils n'eussent point versé une larme sur le sort de l'un de leurs semblables condamné à la potence. Mais il faut avouer qu'il y a beaucoup d'hommes qui ne valent point les bêtes, au moins, sous le rapport de la bonté. Que personne ne se trouve blessé de nos paroles, nous ne voulons faire de mal ni aux hommes ni aux bêtes ! Quaiqu'il en soit, si la peine de mort n'est pas encore abolie, les bourreaux ont perdu considérablement du terrain. La conservation des deux caribous est une preuve certaine qu'en Canada les animaux ne seront jamais pendus ; et dans l'affaire Hawlett, le juge Lafontaine a prouvé que pour condamner un homme à la mort il faut arroser de larmes la sentence ! C'est heureux. Ces larmes éclaireront sans doute nos législateurs !

Monsieur Simard va proposer une loi pour changer le titre du comité des comptes publics en celui de comité des voûs publics. On pense qu'en cette circonstance il n'y aura point d'opposition.

L'empereur Souloouque a perdu sa couronne. Cet homme avait une vilaine figure — il était nègre — mais un assez bon cœur. On se demande quand nos ministres qui ont le visage blanc et le cœur noir, perdront leurs portefeuilles ?

Cartier a déclaré qu'il résignerait immédiatement (pour reprendre encore par un parjure son portefeuille) si monsieur Brown était nommé membre du comité des comptes publics. Monsieur Galt a fait la même déclaration. Voilà deux hommes qui craignent beaucoup que l'on découvre leurs turpitudes politiques. Ordinairement un bon serviteur ne craint point de rendre compte de la gestion des affaires que lui a confié son maître. Que dire et que penser des ministres qui refusent aux mandataires du peuple le droit de vérifier si les actes ministériels n'ont pas été préjudiciables au peuple ? Qu'il sont coupables.

Le proverbe ne dit-il pas : *Qui se sent mauvais se mouche ?* Ainsi font Galt et Cartier.

Quelques personnes ont été surprises de voir monsieur Dubord voter contre l'admission de monsieur Brown dans le comité des comptes publics ; voudrait-il par hasard, discontinuer ses investigations au sujet des comptes payés à Baby et certifiés par Pierre Gauvreau ?

Dubord est donc toujours du bord (Dubord) . . . des ministres ?

NOUVELLES DIVERSES.

— Dans notre dernier numéro nous avons omis de mentionner que J. A. Berthelot, écrivain, avait été nommé juge.
— Le correspondant du *Journal de Qué-*

bec écrit de Toronto qu'on parle de changements ministériels. Les ministres Belleau et Allyn seraient remplacés par deux Canadiens-Français. Allyn succéderait au juge McCord à Aylmer. Monsieur U. J. Tessier remplacerait Belleau (Narcisse) que l'on planterait quelque part.

— Charles Coulombe premier limier de la police de Montréal est mort dernièrement à Montréal. Coulombe par ses services comme fonctionnaire public, avait mérité d'être nommé le *Fidocq* du Canada.

Nous offrons nos remerciements à qui de droit pour l'envoi de documents parlementaires.

ERRATUM.

Dans le dernier numéro, seconde page, seconde colonne, premier paragraphe, douzième ligne, au lieu de ces mots : *Laissez-faire*, dit-il, lisez : *Laissez-faire* disent-ils.

**MINUTES ET DELIBERATIONS
DU
COMITE PERMANENT
DES
COMPTES PUBLICS.**

(Suite.)

(Par monsieur Foley.)

Question—Ne conviendrait-il pas d'instituer dès à présent une enquête pour examiner les prétendues pièces justificatives faites par monsieur Baby, dans la vue de recouvrer, pour le bénéfice de la province, tout ce qui a pu lui être payé de trop ; avez-vous l'intention d'instituer une telle enquête ?—Je ne le pense pas, parce que du moment qu'il a été payé une fois par le gouvernement du jour, je considère que l'affaire doit être regardée comme finalement réglée, quant à ce qui concerne toute répétition de paiement. Pour ce qui est de l'institution d'une enquête, je formerai mon opinion quand j'aurai entendu tous les témoignages et obtenu toutes les informations qu'il me sera possible.

Question—Ces réclamations de monsieur Baby, pour arrérages des années passées, sont-elles maintenant devant le gouvernement ? si oui, quel est le montant et la nature ?—Il y a une réclamation par rapport au chemin de Temiscouata ; je n'en puis dire le montant sans recourir au bureau, et je ne parle que vaguement quant à l'existence de cette réclamation, et d'après une impression générale, n'ayant jamais eu l'affaire devant moi ; je ne connais pas d'autre réclamation dans le moment ; il peut y avoir des réclamations dans le bureau par rapport aux travaux, dont je ne connaîtrais l'existence qu'au moment où elles seront prises dans leur ordre et soumises aux commissaires.

(Par monsieur Dubord.)

Question—Savez-vous qu'il faut que tous les comptes soient signés par monsieur

Begley avant d'être payés ?—Je ne le sais pas, mais les certificats sont paraphés par lui avant qu'ils soient signés par l'un des commissaires.

Question—Il a été dit par monsieur Begly, hier, que des inspecteurs étaient employés par le gouvernement pour tenir compte des matériaux employés par monsieur Baby dans la construction de ces phares. Considérez-vous qu'avant de payer monsieur Baby, ou son agent, monsieur Begly aurait dû être mis en possession des rapports de ces inspecteurs ?—Ceci dépend entièrement des ordres que monsieur Begly a reçu des commissaires, dont je ne connais rien ; le secrétaire devait suivre les instructions qu'il recevait.

Question—Savez-vous si ces rapports ont été faits par les inspecteurs et mis en liasse dans votre département ?—Ces travaux, comme je l'ai dit auparavant, ont été faits avant mon entrée en charge, et je n'en connais rien.

(Par monsieur Hogan.)

Question—Veuillez lire et examiner la lettre de monsieur J. K. Creed, inspecteur ou surintendant des travaux publics à Port Stanley, qui vient de vous être montrée, dans laquelle il reconnaît les causes de sa destitution, et dites si quelque surveillance comme celle qui a amené sa démission, a été faite à l'égard de monsieur Pierre Gauvreau ?—Je crois qu'il y en a eu, mais j'aurais besoin de recourir aux livres et d'examiner les copies des lettres écrites.

Question—Pensez-vous que la surveillance qui a conduit à la découverte des estimations frauduleuses du havre de Port Stanley, et la complicité de l'inspecteur avec l'entrepreneur, à leur égard, était une surveillance nécessaire et convenable ?—Si cela regarde le département, je ne puis donner d'opinion sur leur jugement. Je crois que la destitution de monsieur Creed est très juste.

(Par le Président.)

Question—Voulez-vous faire part au comité des circonstances qui ont amené la destitution de monsieur Creed ?—Les commissaires ont pour habitude d'envoyer l'ingénieur en chef du département pour faire des inspections périodiques des travaux. Dans une de ces visites à Port Stanley, il découvrit qu'une quantité de creusage rapporté par monsieur Creed comme ayant été fait n'avait pas été exécuté ; une investigation eut lieu ; la quantité en plus fut déduite des estimations. Monsieur Creed ne pouvant donner d'explication satisfaisante fut destitué.

(Par monsieur Hogan.)

Question—Quel était l'entrepreneur du havre de Port Stanley, et était-ce à son profit que cette estimation frauduleuse était faite ?—Monsieur James Cotton était l'entrepreneur, et en aurait retiré du profit si elle avait été payée.

Monsieur Hogan propose la question suivante :

Question—Ne pensez-vous pas qu'il était imprudent et inconvenant pour le bureau des travaux, qui a destitué Creel pour avoir donné à James Cotton des estimations frauduleuses de progrès au montant de plus de £800, de permettre à monsieur Gauvreau, sans contrôle ni surveillance, de faire l'audition des comptes pour des dizaines de mille louis, et de donner des estimations pour ouvrage pour des montants semblables, sans pièces justificatives, sans dates ou sans preuves de leur exactitude?

Monsieur Buchanan propose en amendement, que tous les mots après le mot 'question' soient effacés, et que les suivants y soient substitués :

Est-il vrai que monsieur Gauvreau ait fait, sans contrôle ni surveillance, l'audition de comptes pour des dizaines de mille louis, et donné des estimations pour ouvrage pour des montants semblables, sans pièces justificatives, sans dates, et sans preuves de leur exactitude.

Pour—Messieurs Cameron, Simard, Buchanan, Ferres, Galt.—5. Contre—Messieurs Hogan, Dubord, Foley, White.—4. L'amendement est adopté.

Réponse—La même surveillance était exercée là comme à Port Stanley. L'ingénieur en chef faisait l'inspection des travaux; mais comme il était à une grande distance, et d'un accès très difficile, et que le coût pour s'y rendre était très élevé, il ne pouvait pas les visiter aussi souvent que les autres travaux. Je crois que toutes les estimations sont datées, et que les pièces justificatives demandées par le département sont jointes à chaque estimation.

Question—Jetez un coup d'œil sur les comptes fournis, et dites quelles estimations et pièces justificatives ont été fournies par monsieur Gauvreau à part ces comptes?—Les estimations fournies durant la surintendance de monsieur Gauvreau étaient les seules pièces justificatives requises par le département.

Question—Qu'entendez-vous par une estimation? Est-ce le compte de monsieur Gauvreau, sans dates lorsque les matériaux ont été fournis, ou sans preuves que l'ouvrage était fait?—Les documents qui me sont montrés sont connus dans le département comme des estimations. La différence faite dans le bureau entre une estimation et un compte est que la première est fournie et certifiée par un officier préposé à cet effet. Un compte est un document fourni par la personne de qui les marchandises ou les matériaux sont achetés, et les réglemens du département exigent aussi que l'officier surintendant les certifie. Il n'a pas été fourni de matériaux par monsieur Gauvreau. (Par monsieur Ferres.)

Question—Avant le paiement de l'estimation finale du surintendant des phares maintenant en question, monsieur Rubidge, l'ingénieur du département, a-t-il mesuré d'une manière exacte les différentes espèces de matériaux d'après le plan qui a été four-

ni de chaque phare à l'entrepreneur en commençant l'ouvrage; et les quantités rapportées par monsieur Gauvreau s'accordaient-elles ou excédaient-elles les quantités qui apparaissent par les dits plans?—Lorsque les estimations finales ont été reçues par le département, je priai monsieur Rubidge de faire un état comparatif des quantités rapportées et certifiées par monsieur Gauvreau, et le calcul des quantités d'après les plans originaux sur lesquels les phares ont été construits, et qui avaient été faits par lui. Les quantités étaient à peu près les mêmes, quelques unes un peu plus haut, quelques unes un peu plus bas: je parle des matériaux employés dans les travaux. J'informai les commissaires que j'avais agi ainsi, et ils m'approuvèrent. Les états comparatifs ne contenaient pas quelques articles que monsieur Rubidge dit qu'il ne pouvait calculer sans voir l'ouvrage. (Par monsieur Hogan.)

Question—Qu'avait à faire les quantités mentionnées dans la dernière réponse avec les prix payés à monsieur Baby, et monsieur Rubidge a-t-il jamais inspecté les comptes de monsieur Baby et dit que toutes les charges de monsieur Baby étaient justes?—Il s'y rattachaient en ceci qu'il fallait que le calcul des prix fut fait d'après les quantités pour faire voir les montants qui devaient être payés, et on pensa que ce serait une sage précaution de faire examiner par monsieur Rubidge les rapports de monsieur Gauvreau, et de faire l'état comparatif mentionné qui ne se rapporte qu'à la quantité de matériaux. Monsieur Rubidge n'a fait aucun rapport pour ce qui regarde les prix. (Par monsieur Dubord.)

Question—Voulez-vous montrer quelque item dont vous avez chargé monsieur Rubidge de faire l'examen?—Les briques étaient un item. (Par monsieur Hogan.)

Question—A-t-il jamais été donné ou annoncé des contrats sur les plans de monsieur Rubidge pour les dits phares?—Pas à ma connaissance.

M. Simard propose que la question suivante soit posée au témoin :

Monsieur Dubord a dit devant ce comité que la somme de £4,725 a été payée par le gouvernement à monsieur Baby pour la perte du bateau à vapeur *Doris*. Pouvez-vous dire à ce comité si l'avancé est correct.

Monsieur White propose en amendement que le comité s'ajourne à demain, à dix heures A. M.

A continuer.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Un tout petit espace pour demander au comité des finances de la corporation, comment il se fait que la corporation soit en état de faire des présents quand la plupart des ouvriers qu'elle fait travailler ne peuvent

être payés? Il est bon, il est beau de donner £25 à un homme qui rend de grands services au département du feu mais quand on veut récompenser le mérite on le récompense partout. Il y a beaucoup d'ouvriers qui gagnent un écu par jour ou même qui n'ont pas d'ouvrage et qui ont rendu de très grands services au feu sans être récompensés; pourquoi donner tout à l'un et rien aux autres? Franchement la dernière générosité de la corporation frise trop visiblement le favoritisme, et si le maire Langevin veut récompenser des services d'élection qu'il ne soit pas généreux aux dépens des citoyens.

UN EX-CONSEILLER.

ANNONCES.

A VENDRE.

M. CYRILLE MORENCY offre en vente 300 copies d'une petite brochure intitulée: 'Livre d'horoscope à l'usage de tout le monde,' suivi des deux chansons faites sur messieurs J. G. Barthe et J. C. Taclé.

Prix: douze sous par copie.

Saint-Roch, enseigne des rues La Reine et Caron.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre à deux étages, située sur le côté nord de la rue Saint-Vallier, No. 90. S'adresser à L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, No. 56, où au soussigné rue Saint-Vallier No. 90.

EVARISTE MARCHEAU.

Québec 15 février 1858.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGET.

3 novembre, 1858.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, et ADOLPHE TOURANGEAU, notaires, ont ouvert un bureau dans leur demeure actuelle, No. 1, rue Craig, Saint-Roch.

Québec, 1er décembre 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.